

N° d'ordre : 1

DELIBERATION N°01/CCAS/24  
**Relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 25 JAN. 2024,

Vu la délibération n°19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024,

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré.

**DECIDE :**

- Article 1 :** Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 s'est appuyé sur le rapport d'orientation budgétaire et qu'il s'est déroulé dans les conditions prévues par l'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>
- Article 3 :** Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud


DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 25 JAN. 2024

Le secrétaire de séance  
La directrice du CCAS



Dominique BEGAUD

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
Pour le Président absent,  
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 JAN. 2024

CONTRÔLE DE LEGALITE

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
CCAS (registre et affichage)

Le président certifie que la présent acte  
ayant été transmis le 29 Janvier 2024  
Au Commissaire Délégué  
Et notifié le 30 Janvier 2024  
Et/ou publié le 30 Janvier 2024  
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation  
La Directrice adjointe du CCAS  
Prénom et nom  
SCHMITZ Valérie  
